



Allocation exceptionnelle

Aide financière aux chômeurs de moins de 25 ans

Pour bénéficier de l'allocation exceptionnelle:

Etre inscrit au chômage et ne percevoir aucun revenu

Etre âgé de 18 à 25 ans

Résidant à Commentry depuis plus d'1 an

Pièces justificatives :

Pièce d'identité et CV

Notification Pôle Emploi de mois de 3 mois

Relevé d'Identité bancaire

Un travailleur social se tient à votre disposition :

Sur rendez-vous ou à domicile

CCAS de COMMENTRY - 4 rue Lavoisier - 04-70-09-70-70